

7 mars 2005

« Par messenger et courriel »

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-4683
Télécopieur : (514) 289-5197

**OBJET: Demande d'approbation du budget 2005 du Plan global en efficacité
énergétique
Dossier Régie: R-3552-2004
N/d: R000121/JOT**

Chère consoeur,

Suite à votre lettre du 1^{er} mars dernier, nous vous transmettons les informations demandées quant au déroulement de l'audience, de même que la position du Distributeur concernant les demandes de reconnaissance du statut d'expert des intervenants.

La présentation du Distributeur sera d'une durée approximative d'une heure et les témoins seront les personnes suivantes :

M. Michel Bastien, directeur Affaires réglementaires et tarifaires ;
M. Gérard Roberge, chef Plans et performance ;
M. Claude Pednault, chef Services administratifs ;
Mme Martine Ouellet, chef, Services techniques.

En ce qui concerne plus particulièrement l'analyse économique et financière des programmes, le Distributeur rendra disponible pour témoignage M. Rémi Dubois, chef Orientations et stratégies, sur demande de la Régie ou des intervenants.

La durée prévue des contre-interrogatoires des intervenants est estimée à environ 30 minutes en moyenne pour chacun. L'argumentation sera d'une durée approximative de 1 heure 30 minutes.

Par ailleurs, le Distributeur entend contester les demandes de reconnaissance d'expert de certains témoins annoncés par les intervenants, pour les motifs indiqués plus bas :

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Bélique
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Eric Fraser

Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapierre
Nicole Lemieux

Jean-François Mercure
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

- M. Louis Bollulo (AIEQ) – l'absence de formation, d'expérience et de publication dans le domaine de la conception de programmes en efficacité énergétique font en sorte que le témoin n'est pas en mesure d' « examiner la pertinence des stratégies et des programmes », ni de « formuler des recommandations » en ce sens.
- M. Jacques Fontaine (CÉTAF-SÉ-AQLPA) – le rapport préparé par le témoin ne concerne pas la prévision de la demande et se situe donc à l'extérieur de la qualification demandée d' « expert en prévision de la demande ». De plus, le témoin ne possède pas l'expérience, la formation et, de façon générale, les connaissances requises en ce qui concerne l'évaluation des économies d'énergie engendrées par les programmes et ne peut agir à titre de témoin expert pour les fins du présent dossier.
- M. Roger Higgin (OC) – la qualification demandée est très large et n'est pas appuyée par la formation, l'expérience et les publications du témoin. De plus, le rapport de M. Higgin et de Mme Rowan tient plus de l'énonciation de règles générales que de l'opinion d'un expert.
- M. Gilles Latour (GRAME) – La qualification demandée est très large et n'est pas appuyée par la formation, l'expérience et les publications du témoin dans le domaine de l'efficacité énergétique, incluant la conception et l'évaluation de programmes destinés à la clientèle commerciale et institutionnelle.

De l'avis du Distributeur, le travail effectué par ces quatre (4) personnes relève de l'analyse et non de l'expertise.

Enfin, nous joignons à la présente la demande de renseignements no. 2 du Distributeur à Option Consommateurs (M. Roger Higgin).

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

p.j.

c.c.: Intervenants (par courriel seulement – liste en annexe)